
Don du citoyen Laforcade, section du Guillaume-Tell, d'un quart de sa pension pendant la durée de la guerre, lors de la séance du 12 frimaire an II (2 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Don du citoyen Laforcade, section du Guillaume-Tell, d'un quart de sa pension pendant la durée de la guerre, lors de la séance du 12 frimaire an II (2 décembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 512;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39804_t1_0512_0000_11;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

d'autre titre que celui de citoyen. Vous pouvez donc pour moi et en mon nom faire cette déclaration audit comité d'instruction publique de la Convention nationale en même temps que l'hommage de tous les effets de ce culte dont la dure domination a (comme je vous le disais en annonçant que je ne célébrerais plus les dimanches) causé tous les malheurs dont le peuple a été si longtemps la victime. Je vous prie, chers concitoyens, de remettre cette lettre audit comité afin qu'on enregistre ma dénonciation et qu'on puisse m'en donner acte.

« Salut et fraternité.

« Votre concitoyen,

« OSSELIN, ci-devant curé de Saint-Aubin. »

La commune de Sens fait passer à la Convention nationale 1,534 marcs d'argenterie, 4 marcs d'or, 555 livres en argent monnayé, et une grande quantité de cuivre doré et argenté.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit le document (2).

« Citoyens représentants,

« Le trône des tyrans est détruit, le fanatisme et ses suppôts n'infectent plus le sein de la France républicaine.

« La liberté, l'égalité étendent leur souveraineté sur toute la surface de ce vaste empire et de tous côtés des autels élevés à la raison, au culte de la morale, immortalisent vos travaux et préparent le bonheur de l'humanité.

« Vive la République une et indivisible ! Mort aux tyrans ! Paix et protection aux amis de l'égalité et de la liberté ! voilà le cri des citoyens de la commune de Sens.

« C'est en leur nom que nous vous apportons 1,534 marcs d'argenterie, 4 marcs d'or, 555 livres en argent monnayé, 9,056 livres de cuivre doré et argenté, débris pompeux de cette fameuse basilique dans laquelle la crédulité, l'ignorance et le charlatanisme des prêtres avaient accumulé les biens de tant de familles.

« Déjà plus de mille marcs d'or et d'argent des églises de Sens s'étaient purifiés dans le Trésor national avant la sainte impulsion dirigée par la raison.

« Citoyens représentants, nos impositions sont acquittées, notre emprunt forcé est à son complément et ceux dont la fortune est presque nulle s'empressent de faire des sacrifices à la patrie.

« Le quart de notre population est aux frontières ou disposée à partir aux premiers ordres.

« Voilà, citoyens représentants, la manière dont les Senonais adorent la patrie et rendent hommage à vos travaux.

« A.-F. BAZIN; BERAUDON; MEURE; DUFOUR;
DESMAISONS; PENIN; MOREAU.

« Ce 11 frimaire de l'an II de la République française une et indivisible. »

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 305.
(2) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 831.

COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (1).

Une députation de la commune de Sens annonce qu'elle vient de déposer 1,534 marcs d'argent, plusieurs marcs d'or et d'autres effets précieux. « Nos contributions, dit l'orateur, sont entièrement acquittées; notre emprunt forcé est à son complément; le quart de notre population est aux frontières ou prêt à partir pour combattre les tyrans; voilà de quelle manière nos concitoyens aiment la patrie. »

Le citoyen Laforcade, qui a obtenu une pension de 1,606 liv. 14 s. 4 d., en offre le quart, à compter du 1^{er} juillet dernier, pendant la durée de la guerre.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2).

Suit la lettre du citoyen Laforcade (3).

« Paris, le septidi 27 brumaire de l'an II de la République, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Un décret du 19 août 1792 m'accorde une pension de 1,606 liv. 14 s. 4 d. pour récompense de trente-deux ans deux mois de services dans la ci-devant ferme générale.

« Voulant contribuer aux dépenses que les circonstances nécessitent, j'abandonne un quart de mon traitement à compter du 1^{er} juillet dernier jusqu'à la fin de la guerre.

« Je suis âgé de 64 ans et accablé d'infirmités, je suis à la veille de partir pour aller finir mes jours en bon républicain dans le département des Basses-Pyrénées, au village d'Aurios, lieu de ma naissance, où j'ai deux sœurs, dont une très infirme depuis plusieurs années. Elles ont le plus grand besoin des secours que je pourrai leur donner. Voilà les raisons qui ne me permettent pas de faire un plus grand sacrifice.

« Je te prie, citoyen Président, de le faire agréer de l'Assemblée.

« Jacques LAFORCADE, rue des Vieux-Augustins, n° 14, section de Guillaume-Tell. »

(1) *Moniteur universel* [n° 74 du 14 frimaire an II (mercredi 4 décembre 1793), p. 299, col. 2]. D'autre part, le *Journal de la Montagne* [n° 20 du 13^e jour du 3^e mois de l'an II (mardi 3 décembre 1793), p. 160, col. 1] rend compte de l'adresse de la commune de Sens dans les termes suivants :

« La commune de Sens dépose 1,534 marcs d'argent, 4 marcs d'or, 555 livres en argent, 9,056 livres en cuivre doré et argenté, provenant de la basilique de Sens, outre plus de 1,000 marcs d'or et d'argent déjà versés dans le Trésor national, avant que l'opinion générale eût proscrit le fanatisme.

« L'orateur annonce que le quart de la population de cette commune est aux frontières ou prêt à marcher contre l'ennemi; que toutes les impositions sont acquittées et que l'emprunt forcé y est rempli.

« Mention honorable, insertion au *Bulletin*. »

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 305.

(3) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 809.